

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## Commune de ROSSFELD

### Modification n° 1 du Plan local d'urbanisme

Par arrêté municipal du **12 juillet 2018**, il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification n°1 plan local d'urbanisme pour une durée de 31 jours consécutifs, **du mercredi 5 septembre 2018 à 8h00 au vendredi 5 octobre 2018 à 19h00.**

Les caractéristiques principales du projet sont :

- la suppression de l'emplacement réservé n°A1 et le reclassement de son emprise, actuellement localisée en zone IIAU, en zone UBb ;
- la modification des contours de la zone IAU située entre la rue du Moulin et la rue de Huttenheim, induisant son reclassement partiel en zone UBb ;
- la modification des contours des secteurs Uj et UBa au voisinage de la rue du Finkwiller ;
- la modification des contours de la zones IIAU localisée au sud de la rue du Château d'Eau, induisant son reclassement partiel en zone UBb.

Au terme de l'enquête, le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération du conseil municipal.

Monsieur Michel PERALDI, Ancien Sous-Préfet – Administrateur territorial hors classe a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par la Présidente du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Le siège de l'enquête sera la mairie de Rossfeld.

Le dossier d'enquête publique sur support papier sera déposé à la mairie et accessible pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie :

- lundi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
- mercredi de 8h00 à 12h00
- Vendredi de 16h00 à 19h00

#### **Ouverture exceptionnelle de la mairie pour les besoins de l'enquête publique :**

- samedi 29 septembre 2018 de 9h00 à 12H00

Le dossier d'enquête publique sera consultable gratuitement sur un poste informatique en mairie de Rossfeld, aux mêmes jours et heures que ci-dessus.

Les informations relatives à l'enquête ainsi que le dossier d'enquête publique seront consultables sur le site internet de la mairie, à l'adresse suivante : <http://www.rossfeld.fr/>.

Le commissaire enquêteur recevra le public à la mairie les :

- mercredi 5 septembre 2018 de 9h00 à 12h00
- lundi 17 septembre 2018 de 9h00 à 12h00

- samedi 29 septembre 2018 de 9h00 à 12h00
- vendredi 5 octobre 2018 de 16h00 à 19h00

Pendant le délai de l'enquête, chacun pourra transmettre ses observations et propositions :

- soit en les consignant sur le registre coté et paraphé par le commissaire enquêteur et déposé à la mairie ;
- soit en les adressant par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur au siège de l'enquête, à la mairie, sise 1 place de la Mairie – 67230 ROSSFELD
- soit en les adressant par voie électronique à l'adresse suivante : [mairie-rossfeld@wanadoo.fr](mailto:mairie-rossfeld@wanadoo.fr)  
*L'objet du message devra comporter la mention « Enquête publique : observations à l'attention du commissaire enquêteur »*

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture du Bas-Rhin et à la mairie pendant un an après la date de clôture de l'enquête.

Ils seront également publiés sur le site internet de la commune pendant la même durée.

L'autorité responsable du projet de modification du P.L.U. est la commune de Rossfeld représentée par son Maire Monsieur Jean-Claude ROHMER et dont le siège administratif est situé 1 place de la Mairie à 67230 ROSSFELD. Des informations peuvent être demandées auprès de l'administration communale à cette adresse.



Le Maire  
Jean-Claude ROHMER